



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 03/2018 :

Demande de crédit de CHF 44'300.-- pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 9 avril 2018 avec Messieurs les Municipaux Patrick Hübscher et Christian Dugon et Madame D'Onofrio-Vuille, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet fait partie du plan d'investissements. Il apparaît en 2018 pour CHF 50'000 sous la rubrique 45 – Déchetterie.

Budget : Le montant total du préavis ne résulte pas d'un appel d'offre. La raison invoquée par la Municipalité est qu'il existe également un contrat de prestation de services pour le ramassage/levage des containers (convention renouvelée en 2017) avec la société venderesse. Procéder à cet achat auprès d'un autre fournisseur nécessiterait d'effectuer un appel d'offre pour le service de ramassage/levage. De plus, la commune dispose déjà de 4 containers de ce type et 6 autres mis à disposition à bien plaisir depuis 2 ans.

Néanmoins, la Municipalité demandera une offre concurrente afin de s'assurer que la commune dispose du meilleurs prix auprès du fournisseur choisi.

La commission des finances entend les arguments de la Municipalité mais aurait préféré disposer d'un comparatif de prix afin de pouvoir se prononcer de manière objective sur cet investissement.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 10 ans. C'est une durée acceptable pour ce genre d'investissement.

Sur cette base, la charge financière se montera à CHF 4'430.-- par an.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement. La Municipalité estime pouvoir effectuer une économie de CHF 10'349 par an relative aux coûts de collecte des déchets.

Amendements : Aucun.

Demande de crédit de CHF 44'300.-- pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 03/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 03/2018 concernant la demande de crédit de CHF 44'300.-- relatif à l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune ;
2. D'accorder un crédit de CHF 44'300.-- ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 9 avril 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Jean-Marie WEYER

Vincent GRANDJEAN

Rapporteur